

# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 9 février 2024

Non soumis au référendum



## Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale « Plus de protection pour les apprenti-e-s »

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 40 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 18 octobre 2023,

*décète :*

**Article unique** L'initiative législative populaire cantonale « Plus de protection pour les apprenti-e-s », conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 23 janvier 2024

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*  
M. DOCOURT

*Le secrétaire général,*  
M. LAVOYER-BOULIANNE